



Dette de caf prise sur AEEH

Par **mimi1410**, le **13/05/2019** à **08:40**

Bonjour, la caf m'a envoyé un courrier le 18 avril 2019 m'indiquant que je devais rembourser 1634 euros suite à un trop perçu de prime d'activité car ils auraient pris en compte ma petite fille dans leur calcul depuis juin 2018 date à laquelle ma fille et son enfant avaient quitté mon domicile mais bon, aujourd'hui ils doivent me verser Aeeh pour mon fils et ils ont repris toute la dette sur cette allocation sachant que depuis 2016 j'avais un dossier de surendettement en cours toutes les dettes auraient dû être notifiées dans le dossier, bien entendu ils n'ont pas découvert leur erreur pendant dix mois et malgré que la juge a déclaré l'annulation de mes dettes le 7 mars 2019 ils me sortent celle ci qui date de juin 2108 !! Je n'ai pas l'intention de les laisser prendre l'argent réservé à mon fils alors j'aimerais avoir des conseils pour faire des démarches contre cette problématique merci de votre réponse !!

Par **youris**, le **13/05/2019** à **10:27**

bonjour,

vous pouvez saisir le médiateur de la caf.

mais si cette dette n'était pas mentionnée dans votre dossier de surendettement, son créancier peut en exiger le paiement puisqu'elle n'a pas été effacée.

mais en principe, la caf peut, sous certaines conditions, retenir le remboursement d'une dette sur les prestations futures.

salutations